

RE: demande d'information accord Sa 48740  
Aides d'Etat <aidesdetat@cget.gouv.fr>  
Mer 11/07/2018, 17:49

Bonjour,

Le financement d'un projet de construction d'un spa, centre bien-être, thalassothérapie concerne en effet un secteur économique soumis à une forte concurrence.

Par conséquent, le recours à la base juridique du régime SA. 4874 pour un tel financement apporté à une entreprise nous semble difficile d'autant que ce régime couvre les infrastructures récréatives multifonctionnelles à l'exception des parcs de loisirs et les équipements hôteliers.

Cordialement,

**Mélanie Ceppe et Amélie Jouandet**

*Equipe Aides d'Etat*

**Direction du développement des  
capacités des territoires**

**De :** martine borel [mailto:martineborel@hotmail.fr]  
**Envoyé :** mardi 10 juillet 2018 10:19  
**À :** Aides d'Etat  
**Objet :** demande d'information accord Sa 48740

Bonjour,

Pour l'instruction d'un dossier, je souhaiterais obtenir des précisions sur les aides d'état règlementées par l'accord Sa 48740 concernant **les infrastructures sportives et récréatives multifonctionnelles**.

Le projet de construction d'un spa , centre bien-être, thalassothérapie, par une entreprise privée, peut-il bénéficier des aides d'état dans le cadre de ce dispositif ?

Cette activité, devenant fortement concurrentielle, est-elle soumise aux respects des règles européennes concernant la concurrence?

Merci par avance pour votre réponse

Martine Borel